

Extrait du La ville d'Harfleur

<http://harfleur.fr/spip.php?article115>

Aides sociales légales

- Population - Solidarité - Une ville solidaire - Le CCAS -

Date de mise en ligne : jeudi 22 mars 2012

La ville d'Harfleur

- ▶ R.S.A et contrat d'insertion
- ▶ Complément Départemental de Ressources (CDR), pour un jeune autonome, présenter l'avis d'imposition des parents
- ▶ Aide Départementale Complémentaire Santé
- ▶ Fonds de Solidarité eau ou énergie (selon situation et ressources des familles et sur présentation des factures courantes)
- ▶ Dégrèvements frais d'études (instruction des demandes de sept. à oct. au budget ville)
- ▶ Placement en maison de retraite, moyens et long séjour...
- ▶ Aide ménagère à domicile
- ▶ APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour les personnes de plus de 60 ans
- ▶ Demande de participation aux séjours familiaux
- ▶ Dossier de surendettement

Pièces à fournir dans les cas les plus fréquents

- ▶ les ressources des 3 derniers mois
- ▶ une quittance de loyer
- ▶ un justificatif de domicile de plus de six mois
- ▶ un avis d'imposition
- ▶ une attestation de la C.A.F. (moins 3 mois)
- ▶ l'attestation des Assedics (3 derniers mois)
- ▶ le livret de famille
- ▶ un RIB